

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-13, intitulé: «Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Neiman, appuyée par l'honorable sénateur Cottreau.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

#### QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat,

La motion mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que l'adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada par l'honorable Président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude d'un message de la Chambre des communes demandant qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner et faire rapport relativement aux Parties I, II et III du rapport intitulé «Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada», rédigé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat a agréé de se joindre à la Chambre des communes pour former un Comité mixte des deux Chambres du Parlement pour examiner et faire rapport relativement aux Parties I, II et III du rapport intitulé «Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada», rédigé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada;

Que le Sénat désigne ultérieurement sept sénateurs pour le représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-Comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité soit autorisé à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur la structure d'un rapport d'un comité spécial du Sénat, et en particulier sur

- a) son appréciation,
- b) ses résultats utiles, et
- c) comme complément, un projet de plan d'action pour le Sénat.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'au lundi 4 novembre 1974.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur le Budget des dépenses et le Budget supplémentaire (A) déposés au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975,

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.